



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 057-245700695-20260211-C20260210_07_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK (sorti au point 8), Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR (arrivée au point 5), MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Bernard DORCHY	à	Bernard ZENNER
Alain REDINGE	à	Joseph GHAMO
Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Régis HEIL
Christopher PAQUET	à	Nadine GALLINA
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Eric GONAND, Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROUCHE,

Date de la convocation : 4 février 2026

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 38 jusqu'au point 4, 39 du point 5 au point 7, 38 au point 8, puis 39 à partir du point 9

Nombre de votants : 45 jusqu'au point 4, 46 du point 5 au point 7, 45 au point 8, puis 46 à partir du point 9

Secrétaire de séance : Céline CONTRERAS



7. Objet : Travaux de rénovation et réagencement du centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande – lots 1 à 20 - Signature des marchés

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

La Communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur les travaux de rénovation et de réagencement du centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande (20 lots).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 2 décembre 2025 au Journal d'Annonces Légales « La Semaine », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 19 janvier 2026 à 12 h 00.

Le marché se décompose en 20 lots :

- Lot 1b : Démolition – Gros-œuvre
- Lot 2 : Charpente bois
- Lot 3 : Couverture - Etanchéité - Revêtements de façades
- Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures - Aluminium – Signalétique
- Lot 5 : Métallerie
- Lot 6 : Traitement d'air - Chauffage - Plomberie sanitaire
- Lot 7 : Traitement d'eau
- Lot 8 : Electricité - Courants forts et faibles - Panneaux photovoltaïques - Contrôle d'accès
- Lot 9 : Agencement intérieur bois
- Lot 10 : Plafonds suspendus - Corrections acoustiques
- Lot 11 : Peinture – Sols souples
- Lot 12 : Etanchéité liquide - Revêtements de sols et muraux carrelés
- Lot 13 : Equipements de bassins
- Lot 14 : Equipements de vestiaires, cabines, casiers
- Lot 15 : Bassins inox
- Lot 16 : Saunas
- Lot 17 : Toboggan
- Lot 18 : Pentagliss
- Lot 19 : Voiries réseaux divers
- Lot 20 : Espaces verts

Chacun des lots est conclu pour un délai prévisionnel de 16 mois, période de préparation incluse selon le calendrier prévisionnel d'exécution.

L'exécution des marchés débutera pour chacun à compter de la date fixée par ordre de service.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 4 février 2026.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, ont été attribués les marchés ci-après aux entreprises dont les offres ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1b Démolition – Gros-œuvre : BERTHOLD SAS à 55320 DIEUE-SUR-MEUSE, pour une tranche ferme de 2 245 475,31 € H.T. soit 2 694 570, 37 € T.T.C. et une tranche optionnelle de 404 026,41 € H.T. soit 484 831,69 € T.T.C. soit un total de 2 649 501,72 € H.T. soit 3 179 402,06 € T.T.C. ;
- Lot 2 Charpente bois : SAS LAMECOL à 33610 CANEJAN, pour un montant avec variante de 235 000 € H.T. soit 282 000 € T.T.C. ;

- Lot 3 Couverture - Etanchéité - Revêtements de façades : ETANDEX SAS à 67300 SCHILTIGHEIM, pour une tranche ferme de 540 809,20 € H.T. soit 648 971,03 € T.T.C., une tranche optionnelle de 50 967,27 € H.T. soit 61 160,72 € T.T.C. et une prestation supplémentaire éventuelle de 37 052,40 € H.T. soit 44 462,88 € T.T.C. soit un total de 628 828,87 € H.T. soit 754 594,64 € T.T.C. ;
- Lot 6 Traitement d'air - Chauffage - Plomberie sanitaire : SAS ZACHA 57 à 57310 GUENANGE, pour une tranche ferme de 1 175 555,81 € H.T. soit 1 410 666,98 € T.T.C. et une tranche optionnelle de 69 028,28 € H.T. soit 82 833,93 € T.T.C. soit un total de 1 244 584,09 € H.T. soit 1 493 500,91 € T.T.C. ;
- Lot 7 Traitement d'eau : EAU AIR SYSTEME à 59650 Villeneuve d'Ascq, pour un montant de 1 450 482,31 € H.T. soit 1 740 578,77 € T.T.C. ;
- Lot 8 Electricité - Courants forts et faibles - Panneaux photovoltaïques - Contrôle d'accès : INEO INDUSTRIE & TERTIAIRE EST à 57270 RICHEMONT, pour une tranche ferme de 781 983,83 € H.T. soit 938 380,60 € T.T.C. et une tranche optionnelle de 57 831,94 € H.T. soit 69 398,33 € T.T.C. soit un total de 839 815,77 € H.T. soit 1 007 778,92 € T.T.C. ;
- Lot 9 Agencement intérieur bois : MENUISERIE FORTUNE à 54700 LOISY, pour une tranche ferme de 161 879,00 € H.T. soit 194 254,80 € T.T.C. et une tranche optionnelle de 82 646,00 € H.T. soit 99 175, 20 € T.T.C. soit un total de 244 525,00 € H.T. soit 293 430,00 € T.T.C. ;
- Lot 10 Plafonds suspendus - Corrections acoustiques : SEE NESPOLA SAS à 57140 WOIPPY, pour un montant de 528 104,58 € H.T. soit 633 725,50 € T.T.C. ;
- Lot 11 Peinture - Sols souples : AL RENOV' à 57000 METZ, pour une tranche ferme de 269 900,00 € H.T. soit 323 880,00 € T.T.C. et une tranche optionnelle de 12 700,00 € H.T. soit 15 240,00 € T.T.C. soit un total de 282 600,00 € H.T. soit 339 120,00 € T.T.C. et une prestation supplémentaire éventuelle de 63 375 € H.T. soit 76 050 € T.T.C. ;
- Lot 12 Etanchéité liquide - Revêtements de sols et muraux carrelés : VIVACI à 21800 SENNECEY-LES-DIJON, et ce pour une tranche ferme de 791 246,71 € H.T. soit 949 496,05 € T.T.C. et une tranche optionnelle de 18 459,50 € H.T. soit 22 151,40 € T.T.C. soit un total de 809 706,21 € H.T. soit 971 647,45 € T.T.C. ;
- Lot 14 Equipements de vestiaires, cabines, casiers : SAS NAVIC à 74230 THONES, pour un montant de 235 647,00 € H.T. soit 282 776,40 € T.T.C. ;
- Lot 16 Saunas : AQUA-REAL à 37320 ESVRES pour un montant de 124 611,46 € H.T. soit 149 533,75 € T.T.C. ;
- Lot 17 Toboggan : NEWSPOT à 49000 ANGERS, pour un montant de 135 500,00 € H.T. soit 162 600,00 € T.T.C. ;
- Lot 18 Pentagliss : SAS EDSUN à 85130 TIFFAUGES, pour un montant de 205 935,00 € H.T. soit 247 122 € T.T.C. ;
- Lot 20 Espaces verts : TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT à 57640 ARGANCY, et ce pour un montant de 295 562,18 € € H.T. soit 354 674,62 € T.T.C..

Par ailleurs, le lot 4 Menuiseries extérieures et intérieures - Aluminium - Signalétique, le lot 5 Métallerie et le Lot 19 Voiries réseaux divers ont été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général.

Enfin, le lot 13 Equipements de bassins et le lot 15 Bassins inox ont été déclarés sans suite pour infructuosité, les offres remises pour ces lots étant irrégulières.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 février 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la passation des 15 lots attribués par la CAO du 4 février 2026 dans le cadre de la procédure relative aux marchés de travaux de rénovation et de réagencement du centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande,
- de prendre acte de la déclaration sans suite de 5 lots,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	46
Abstention :	0
Contre :	0

Fait à Cattenom, le 11 février 2026

Le Président,

Michel PAQUET

